



# MANIFESTE POUR LES ELECTIONS EUROPÉENNES

mai 2024

## PRESENTATION

### Aqua Publica Europea (APE)

Aqua Publica Europea est l'association européenne des opérateurs publics de l'eau. Elle regroupe 71 membres qui fournissent des services d'eau potable et d'assainissement dans 14 pays européens. Ses membres s'engagent à fournir chaque jour un service de haute qualité géré de manière efficace, responsable et durable à plus de 90 millions de personnes en Europe.

L'association poursuit deux objectifs principaux : d'un côté, promouvoir la gestion publique et contribuer à l'élaboration des politiques européennes et internationales dans le domaine de l'eau, en apportant les points de vue et l'expérience de ses membres. D'un autre côté, encourager l'échange de bonnes pratiques et la collaboration entre ses membres afin de relever des défis communs via le programme « Water Erasmus ».

### France Eau Publique (FEP) : un réseau engagé pour une eau publique durable.

Créé en 2012 au sein de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Eau Publique est un réseau qui regroupe 134 collectivités et gestionnaires publics de services d'eau et d'assainissement, desservant plus de 17,5 millions d'habitants en eau potable.

Animés par la conviction que la gestion de l'eau doit être mise au service exclusif de l'intérêt général et non d'intérêts privés, les adhérents de FEP s'engagent pour une gestion transparente, durable et solidaire du service public, de son patrimoine et de la ressource en eau. Le réseau a pour mission de favoriser l'excellence de la gestion publique et s'articule pour cela autour de trois objectifs principaux :

- Développer les synergies et les échanges de bonnes pratiques entre membres ;
- Accompagner les entités publiques émergentes ;
- Promouvoir la gestion publique et ses valeurs.

### Les 3 principes fondateurs de FEP

- L'eau est un bien commun ;
- L'accès à l'eau pour tous constitue un droit humain inaliénable ;
- La nécessaire performance de sa gestion doit être mise au service exclusif de l'intérêt général.

### Les valeurs cardinales de FEP

#### • La responsabilité

- Garantir une eau de qualité à tous les usagers quels que soient leurs moyens.
- Pas de sur-qualité de l'eau
- Engagement de long terme pour répondre à l'adaptation au changement climatique
- Trajectoire d'amélioration et de reconquête des masses d'eau
- Contrôler le niveau des dépenses de fonctionnement

#### • La solidarité

- Solidarité territoriale (amont - aval, avec ou sans eau) et solidarité envers les usagers via des politiques de tarifications adaptées à tous les publics, notamment les plus précaires
- La hausse du prix de l'eau n'est pas une opportunité de bénéfices mais une contrainte liée aux enjeux de solidarité territoriale et sociale.

#### • L'innovation territoriale

- Libérer les capacités d'innovation pour permettre de mettre en œuvre une politique publique au près des attentes des usagers et des territoires.

## CONTEXTE

La pandémie de Covid 19 et l'invasion russe en Ukraine ont particulièrement démontré la dépendance de l'Union européenne envers des pays tiers pour la fourniture de biens, de matières premières et de services essentiels.

Pour renforcer son autonomie stratégique et progresser vers une Europe plus compétitive et résiliente face aux transformations technologiques et géopolitiques mondiales, l'Union européenne veut investir davantage dans des secteurs innovants comme la production d'hydrogène, les services numériques ou les technologies des semi-conducteurs.

**Toutes ces industries ont un point commun : elles requièrent de grandes quantités d'eau de haute qualité.**

Néanmoins, le dérèglement climatique, se manifestant par des événements pluvieux et de sécheresse plus fréquents et intenses, menace notre disponibilité de l'eau, compromettant ainsi toute stratégie de l'UE visant à assurer un avantage concurrentiel sur la scène mondiale.

Les récents épisodes de sécheresse, en particulier en 2022, ont souligné la nécessité de **réduire notre dépendance et inciter des économies d'eau**. Selon l'Agence européenne pour l'environnement, environ 20% du territoire européen et 30% des Européens sont touchés par le stress hydrique tous les ans.

De plus, les événements pluvieux intenses entraînent des inondations ou encore de débordements des systèmes d'assainissement, auxquels les collectivités doivent faire face. Ces phénomènes présentent un risque structurel pour l'autonomie industrielle et agricole de l'UE. Il faudra prioritairement développer des **politiques d'aménagement du territoire intégrant davantage la gestion intégrée des eaux pluviales et leur infiltration dans les sols**, tout en renforçant les ouvrages d'assainissement quand cela est nécessaire.

**Pour relever ces défis, la résilience et la compétitivité du système agricole et industriel de l'Europe seront déterminées par notre capacité à réduire notre dépendance à l'eau.**

Par ailleurs, **de nouveaux enjeux qualitatifs émergent**. La découverte chaque année de nouvelles molécules à risque sanitaire et/ou environnemental dans l'eau génère de nouvelles obligations pour les services publics de l'eau et de l'assainissement en matière de traitement des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux usées.

Malgré certaines avancées dans la législature actuelle, comme la révision de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (DERU) ou de la directive relative au mercure, les propositions de développement du cadre réglementaire européen visant à protéger les ressources en eau douce ont subi de sérieux revers ces derniers mois.

Ainsi, la proposition de règlement relatif à l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques (SUR) a été rejetée par le Parlement européen, puis retirée par la Commission européenne. La nouvelle stratégie sur la résilience dans le domaine de l'eau, qui devait être publiée au mois de mars, a été postposée dans un contexte de manifestations du secteur agricole. La Commission européenne a ensuite impulsé la modification des normes environnementales de la politique agricole commune pour exonérer certaines exploitations agricoles du contrôle du respect des normes environnementales pour l'obtention de subsides.

**Ce recul des ambitions compromet la qualité de nos ressources en eau et augmente la vulnérabilité de notre système agricole et alimentaire.** Les « solutions » de traitement génèrent des lourds impacts économiques et environnementaux sur notre société. Il est donc capital de gérer de manière responsable et de préserver les ressources limitées dont nous disposons pour garantir un environnement sain et fonctionnel, la consommation humaine et les besoins des secteurs agricoles et industriels. Pour

ce faire, il devient crucial de ne pas prélever plus de ce dont la nature dispose et peut reconstituer.

L'Union européenne a un rôle important à jouer à ce propos pour assurer une protection de l'environnement, mais également la sécurité sanitaires et alimentaire et la compétitivité du secteur industriel européen. Renforcer le cadre réglementaire pour assurer une utilisation durable des ressources en eau et une adaptation au changement climatique est aussi clef pour réduire le risque de conflits entre utilisateurs et entre territoires.

**L'eau sera donc un des grands sujets du prochain mandat européen.**

**En France**, un an après son lancement par le gouvernement, **l'application du Plan Eau a été dépouillée de ses éléments les plus essentiels tels qu'ils étaient initialement prévus lors de sa préparation**. La loi de finances 2024 ne contribue pas au rééquilibrage de responsabilités des parties prenantes via le financement des agences de l'eau et la politique de l'eau et de la biodiversité. Elle ne contient ni la hausse de la taxe de prélèvement de l'eau pour l'irrigation, qui devait inciter le secteur agricole à une plus grande sobriété des usages de la ressource, ni celle de la redevance pour pollution diffuse, censée inciter à une meilleure protection à la ressource contre les conséquences de l'usage de produits phytosanitaires. On n'y trouve pas davantage la création d'une taxe relative aux atteintes à la biodiversité.

**Les adhérents de France Eau Publique privilégient systématiquement les actions de prévention et de réduction des pollutions à la source.** Cela se traduit notamment par l'accompagnement des agriculteurs dans la transition agroécologique dans les aires d'alimentation des captages (voir le [Communiqué de presse FEP du 6 février 2024 Face au désarmement écologique, agriculteurs et opérateurs publics s'engagent dans la protection des ressources en eau et la transition vers un modèle agricole durable](#)). La réduction des ambitions de la Stratégie Ecophyto 2030 est à ce

titre un signal des plus préjudiciables pour la cause de l'eau.

**La préservation de la qualité des ressources en eau nécessite également l'interdiction de production et d'utilisation des produits dangereux pour la santé humaine et l'environnement** tels les PFAS, et leur réduction à la source lorsque leur utilisation reste inévitable. L'avenir de cet enjeu est actuellement débattu au Parlement français sous forme d'une proposition de loi. Néanmoins, des pollutions « historiques » sont présentes et même si leur traitement est aujourd'hui indispensable, il ne devrait être que transitoire : il y a urgence à limiter les nouvelles pollutions à travers une réglementation solide.

Cette question requiert évidemment un arbitrage politique multi-échelle pour définir de manière juste et équitable les responsabilités des parties prenantes et leurs contributions au financement des actions de dépollution et de reconquête de la qualité des eaux. À ce titre, **France Eau Publique a engagé des réflexions sur le financement des services publics d'eau et d'assainissement** pour garantir l'accès à un service de qualité, équitable, durable et soutenable. ([Lien dossier presse site FEP](#)).

## MANIFESTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

La législation européenne en vigueur dans le domaine de l'eau établit déjà un cadre solide pour la gestion et la protection des ressources en eau.

Cependant, il existe encore des lacunes, des incohérences et des reculs qu'il convient de corriger pour garantir que la gestion des ressources en eau en Europe soit socialement équitable, économiquement efficace et écologiquement durable.

France Eau Publique est membre de Aqua Publica Europea qui appelle les futurs décideurs politiques européens à mettre en pratique les recommandations suivantes dans le cadre du prochain mandat :

- **Renforcer notre résilience face à la pénurie d'eau grâce à un cadre d'action commun**, notamment :

- Établir une hiérarchisation des usages en cas de pénurie d'eau, la satisfaction des besoins essentiels des personnes étant prioritaire.
- Encourager la réduction de pressions exercées sur les ressources en eau douce dans les secteurs agricole et industriel, définissant les conditions de la solidarité territoriale.
- Veiller à ce que l'évaluation de l'impact sur l'eau soit intégrée dans d'autres politiques de l'UE.

- **Développer un nouveau modèle de financement pour le secteur de l'eau afin de concilier accessibilité et viabilité financière**, notamment :

- Mettre en œuvre le principe du « pollueur payeur » (revendiqué en France comme « responsable-payeur » par FEP) dans l'ensemble du cadre réglementaire relatif à l'eau.
- Lancer un débat ouvert et transparent sur de nouveaux modèles de financement qui assurent le recouvrement intégral et la redistribution équitable des coûts liés à la réalisation du bon état des masses d'eau en Europe.

- **Compléter le cadre réglementaire nécessaire à la réalisation de la circularité pour les boues et les nutriments qui résultent du traitement des eaux usées**, notamment :

- Établir des normes communes pour la réutilisation dans le secteur agricole des boues et des nutriments issus des eaux usées.
- Favoriser la création d'un marché européen stable pour les nutriments ainsi récupérés, encourageant leur utilisation plutôt que celle d'engrais à base de minéraux extraits.

- **Fermer la boucle « eau, énergie, pollution »**, notamment :

- Mettre en œuvre efficacement le plan d'action pour une pollution zéro. Ceci passe par l'intégration de la prévention de la pollution dans l'ensemble de la législation européenne, depuis l'eau et le sol jusqu'à l'industrie et l'agriculture.
- Renforcer les règles régissant la mise sur le marché des produits polluants, tenant compte de leur cycle de vie, y compris des substances résultant de leur dégradation.

- **Promouvoir le développement des capacités dans le secteur de l'eau grâce à des partenariats mondiaux à but non lucratif**, notamment :

- Adopter une approche fondée sur le partenariat, prioritairement public-public. Ceci faciliterait l'élaboration de solutions adaptées aux contextes locaux des bénéficiaires et à maximiser les possibilités de tirer des enseignements d'autres régions du monde.

---

## CONTACTS

### Nicolas PUJOS

Responsable de la coordination de  
France Eau Publique

[fep@fnccr.asso.fr](mailto:fep@fnccr.asso.fr)

+33 06 23 62 39 89

[www.france-eaupublique.fr](http://www.france-eaupublique.fr)

X : [@Eau\\_publique](#)

LinkedIn : [@France Eau Publique \(FEP\)](#)

### Milo FIASCONARO

Directeur exécutif de Aqua Publica  
Europea

[milo.fiasconaro@aquapublica.eu](mailto:milo.fiasconaro@aquapublica.eu)

+ 32 2 518 80 58

[www.aquapublica.eu](http://www.aquapublica.eu)

X : [@APE\\_EU](#)

LinkedIn : [@Aqua Publica Europea](#)